



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 3, numéro 6

Janvier-Juin 2020

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

ETAT DES LIEUX DES ZONES GRISES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Rodrigue NANA NGASSAM

Docteur en Sciences Politiques (Université de Douala/Cameroun), Chercheur associé à l'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégiques de Kinshasa (IRGES) et Membre de l'Observatoire Boutros Ghali du Maintien de la Paix (Bruxelles/Belgique).

RESUME

Si l'on constate une diminution globale des conflits dans le monde durant ces dernières décennies, on en dénombre encore pas moins d'une cinquantaine répartie sur l'ensemble du globe. L'Afrique en concentre le plus grand nombre à côté du Moyen-Orient. Sur le continent africain, les guerres conventionnelles entre Etats ont cédé la place aux guerres irrégulières intra-étatiques et aux guerres transnationales, globales et sans front fixe. Face à ces nouvelles menaces et guerres hybrides à l'œuvre sur le continent, cette recherche étale le recul des pouvoirs de l'Etat, dans ses moyens, dans son territoire. Au retrait de l'Etat, qui touche d'abord les périphéries succède l'ordre des seigneurs de guerre et des califes autoproclamés, qui eux, sont plus forts que jamais.

Mots-clés : Afrique subsaharienne, zones grises, guerres transnationales, menaces et guerres hybrides.

SUMMARY

If we find a global diminution of conflicts in the world during these last decades. We count again not less of fifty shared in the whole globe. Africa has a great number of conflicts beside Middle East. In african continent, conventional wars between states have surrendered their places to irregular wars between states and to transnationals wars, global without a fixed objective. In front of those new threats and hybrid wars in action on the mainland, this research presents the regress of the state's powers, in its where withals, in its territory. In the retreat of the State. That touches first of

all the peripheries follows the order of war's lords and caliphs proclaimed by themselves, who are ever stronger.

Keywords : *sub-saharan africa, grey zones, transnational wars, threats and hybrid wars.*

INTRODUCTION

Dans son dictionnaire de *l'Espace politique*, Stéphane Rosière se hasarde à sortir la zone grise de l'ombre : « En géopolitique, cette expression est souvent utilisée pour désigner des espaces peu ou mal contrôlés par le pouvoir central (un Etat)...Elle souligne un des grands paradoxes de la mondialisation qui génère insécurité et perte de contrôle dans de nombreuses périphéries du système-monde ».¹ Pourtant, si la zone grise est bien absente de la carte politique, elle est souvent très visible dans l'actualité, pouvant aller jusqu'à déclencher des crises majeures.

Le criminologue Xavier Raufer développe une argumentation plus directe sur ces espaces dont la teneur est lisible dans le titre d'un de ces articles : « La menace des zones grises sur la nouvelle carte du monde »², et voit la zone grise comme une formule du chaos mondial c'est-à-dire comme la matérialisation d'un monde dans lequel l'ennemi n'est pas directement identifiable et reconnaissable (comme cela est le cas dans l'ordre international traditionnel), mais diffus et moins visible. La zone grise est de cette manière souvent présentée comme un problème sécuritaire à combattre, avec l'utilisation quelque fois de la métaphore de la maladie. Ces zones grises ou zones de non-droit seraient comparées à des cancers, des kystes qui viendraient gangrener le système international.³

En tout état de cause, la zone grise serait donc présentée comme une situation anormale, exceptionnelle, que l'on espère temporaire, et qui

¹ ROSIERE S., *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique*, Armand Colin, Paris, 2008, p. 320.

² RAUFER X., « La menace des zones grises sur la nouvelle carte du monde », dans *Le Débat*, n°67, janvier-février, 1992, pp. 117-130.

³ PASCALLON P., (dir.), *Les zones grises dans le monde d'aujourd'hui. Le non-droit gangrène-t-il la planète ?*, L'Harmattan, Paris, 2007, p. 288.

devrait à terme être réinsérée dans un ordre international (qu'il soit classique ou post-moderne), voire être éradiquée, si on lui applique le bon traitement.⁴

De fait, les exemples de zones grises ne manquent pas dans le monde et défraient régulièrement la chronique, quelle que soit leur nature (Etats non-reconnus, zone mafieuse, zone d'économie grise, espaces de criminalité etc.). L'Afrique est le continent où la zone grise se présente comme une maladie et une menace pour le système international. Ici, le retrait de l'Etat est patent presque partout, soit visiblement là où l'administration a été chassée par un conflit, soit de facto là où l'administration est incapable d'assurer ses missions régaliennes.

Les effets pervers de la mal gouvernance ont intensifié les luttes politiques pour contrôler l'Etat et capter la rente économique. A mesure que la proportion des guerres entre Etats diminue, les guerres intra-étatiques et les guerres terroristes transfrontalières augmentent. Ces guerres, incarnées par des seigneurs de guerre et privatisées, se propagent d'un Etat à l'autre, se muent en conflits régionaux, et remettent en question la souveraineté de l'Etat.

L'Etat souverain, qui dispose du monopole de la violence légitime se voit concurrencer par des acteurs transnationaux qui le font reculer dans ses pouvoirs, dans ses moyens et dans son territoire. Dans ces zones, les nouvelles puissances mi-criminelles-mi-guerrières ont acquis progressivement des comportements de type étatique : création et entretien de forces armées, politique de communication sophistiquée, négociation d'égal à égal avec des gouvernements. Ces zones incontrôlables posent des problèmes nouveaux au continent africain qui peine à sortir de la malédiction de plusieurs décennies de conflits. Malgré cela, des espoirs existent à travers la résilience des populations qui se manifeste par leur volonté et leur capacité à se lancer dans de nouvelles activités et à sortir dans le piège qu'offre la violence.

⁴ CATTARUZZA A., « Zones grises », interstices durables de la carte politique ? Relecture critique d'un concept géopolitique (« Grey zones », sustainable interstices of the political map ? Critical reassessment of a geopolitical concept), in dossier : « Risques et conflits », dans *Bulletin de l'Association de géographes français*, n° 1, 89^e année, 2012, p. 105.

I. DES ZONES GRISES ANCREES DANS UN PROCESSUS DE DESINTEGRATION SOCIALE

I. 1. Sahel : terrain de jeu des mouvements terroristes

La situation sécuritaire n'a jamais aussi été désastreuse dans la bande sahélienne depuis l'opération française Serval de janvier 2013 au Mali. Depuis le coup d'Etat militaire survenu le 22 mars 2012 à Bamako qui a vu le renversement de l'ex-président de la République, Amadou Toumani Touré, le Mali, déjà confronté à de multiples crises sur son territoire, a entamé une descente aux enfers.

L'incapacité de l'Etat malien a assuré le monopole de la violence légitime et à couvrir ses missions régaliennes dans un territoire mal pourvu et déshérité à fait surgir une conflictualité endémique régionale. Les différents cycles de rébellions touarègues qui divisent le Mali depuis son indépendance dont la quatrième amorcée en janvier 2012, ont favorisé une prolifération des groupes djihadistes et développés des foyers de violences et d'insécurité sous plusieurs formes.

L'islamisme, le terrorisme, le banditisme, les trafics en tous genre résultant de l'effondrement du régime du colonel Kadhafi à la suite de l'intervention militaire (mars-octobre 2011) de la France, de la Grande-Bretagne et de l'OTAN, venues au secours des démocrates libyens, la multiplication des milices communautaires Arabes, Songhaïs, Touaregs et Peuls, sous fond de rapports de force intercommunautaires et intertribaux circonstanciels et fluides maintiennent le Mali dans un champ de bataille sans fin.⁵ Précédemment axées sur le territoire malien, les dynamiques terroristes se sont recentrées sur les territoires burkinabè et nigérien.

Malgré les nombreuses interventions internationales menées pour y assurer à grand prix la paix, la reconstruction et la réconciliation nationale, la situation sécuritaire reste dans l'impasse. Les limites de la médiation et des interventions internationales sont considérables, et mêmes contre-productives.

⁵ NANA N.R., « Mali : désillusions sécuritaires », dans *Défense Nationale*, Tribune n°1098, 18 juin 2019, p. 1.

Marc-Antoine Pérouse de Montclos parle même d'une guerre perdue, faute de prise en compte des facteurs endogènes propres aux pays de la région et à cause d'aveuglements idéologiques cultivés à Paris qui conduisent par ailleurs à de nombreuses compromissions avec des régimes autoritaires⁶. L'intervention internationale est donc confrontée à un double paradoxe.⁷ D'un côté, elle vient à remplacer l'Etat dont elle cherche à « restaurer l'autorité ».⁸

De l'autre, elle exacerbe ou néglige certaines dynamiques violentes, en présentant les tactiques et les idéologies terroristes comme la source principale de l'insécurité, en reléguant au second rang des priorités les doléances politiques et économiques qui sont pourtant au cœur des conflits, tout en soutenant un Etat dont l'autorité est discréditée aux yeux de larges segments de la population.⁹

La principale erreur a été de considérer que les problèmes du Sahel venaient du jihadisme et d'un islam radicalisé. Alors que ce qui est réellement en cause, c'est la faiblesse des Etats, leur incapacité à réguler les conflits autrement que par une répression sanglante. Le vrai problème, c'est un sentiment d'injustice sociale, d'inégalité, et aussi de corruption et d'impunité des forces de l'ordre. La deuxième erreur, c'est un péché d'orgueil postcolonial qui consiste à imaginer que la France serait la mieux placée pour refonder et construire des Etats au Sahel. En attendant la paix, que ce soit par une solution africaine ou étrangère, la bande sahélienne continue de s'enfoncer dans l'impasse.

I. 2. Bassin du lac Tchad face aux menaces multiformes

« Bassin du lac Tchad » : pour les spécialistes, ce terme fait référence à deux entités distinctes, l'une politique, l'autre géographique. La première, dite « Bassin conventionnel du lac Tchad » (BCLT), est gérée par

⁶ PEROUSE M. M., *Une guerre perdue. La France au Sahel*, éditions JC Lattès, Paris, 2020, 200 p.

⁷ CHARBONNEAU B., « Faire la paix au Mali : les limites de l'acharnement contre-terroriste », dans *Le Monde Afrique*, 27 mars 2019, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/03/27/faire-la-paix-au-mali-les-limites-de-l-acharnement-contre-terroriste_5442076_3212.html

⁸ *Ibidem*.

⁹ *Ibidem*.

une structure permanente de concertation dénommée Commission du Bassin du lac Tchad (CBLT). La seconde entité est le « Bassin hydrographique du lac Tchad », le bassin à proprement parler. La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a été créée le 22 mai 1964 par les quatre pays riverains du Lac Tchad : le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad. La République centrafricaine a adhéré à l'organisation en 1996 et la Libye a été admise en 2008. La CBLT a son siège à Ndjamena, la capitale du Tchad. La dimension géopolitique et stratégique de cet espace le rend sensible à un ensemble de menaces sur le plan sécuritaire.¹⁰

Ici, les Etats de cette aire régionale sont confrontés à des menaces en tous genres : criminalités organisées, dont le grand banditisme transfrontalier, le trafic d'armes lourdes et légères, les crises identitaires, le braconnage transfrontalier, les prises d'otages, les trafics d'identités et d'êtres humains, le terrorisme. Depuis 2009, les régions autour du lac Tchad continuent de vivre dans un état de guerre imposé par Boko Haram. Le Nord-est de la République fédérale du Nigéria a été le premier touché par cette secte islamiste puis ont suivi le Cameroun¹¹, le Niger et le Tchad. Si le groupe a perdu du terrain depuis 2014, il n'est pas techniquement défait. La fragmentation du groupe a plutôt compliqué la résolution du conflit et la compréhension de cette nébuleuse qui continue ses exactions et des attentats-suicides contre les populations civiles et les forces armées régulières des pays comme le Nigéria, le Tchad et le Cameroun.

Outre la menace terroriste, les pays comme le Cameroun et la Centrafrique sont confrontés à des crises identitaires. Depuis octobre-novembre 2016, le Cameroun fait face au mouvement social de l'anglophonie identitaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. L'intransigeance du gouvernement camerounais à résoudre ce « problème anglophone »¹² qui perdure depuis l'indépendance du pays a favorisé son durcissement et

¹⁰ NANA N.R., « Insécurité aux frontières du Cameroun », dans *Etudes*, n°4203, Mars 2014, pp. 7-16.

¹¹ IDEM, « Historique et contexte de l'émergence de la secte islamiste Boko Haram au Cameroun », dans *Cahier Thucydide*, n° 24, février 2020, pp. 1-33.

¹² ABWA D., « Le problème anglophone et le Renouveau de Paul Biya », dans *Annals Of The Faculty Of Arts, Letters And Social Sciences*, Vol. 1 n° 12, 2011, pp. 199-209.

provoqué une mobilisation insurrectionnelle basée sur la guérilla et l'action terroriste.

Les groupes armés sécessionnistes connus sous l'étiquette « Ambaboy » à travers leurs actions audacieuses et criminelles, installent une sinistrose dans les zones anglophones.¹³ De même, depuis novembre 2016, la Centrafrique connaît un regain de violence rappelant les pires heures du conflit de 2013-2014. Du Nord-ouest au Sud-ouest, plusieurs groupes armés s'affrontent pour le contrôle des ressources et des pans entiers de territoire.

Malgré la présence des Casques bleus et de la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA), la situation sur le terrain reste instable. Alors que l'histoire de la Centrafrique a été marquée par les rebellions, les coups d'Etat et la prédation des ressources, une sortie de conflit durable nécessite de déployer l'Etat sur l'ensemble du territoire afin qu'il remplisse ses fonctions régaliennes tout en assurant une représentation des groupes ethniques et des régions au sein des institutions ; d'assurer le développement économique du pays afin de réduire l'extrême pauvreté et de mettre en place des politiques de réconciliation nationale pour mieux vivre ensemble. Pacifier un pays dévasté par la guerre civile, reconstruire un Etat en lambeaux, tel est le défi du président Faustin-Archange Touadéra qui fait face à un chantier titanesque.

I. 3. Péninsule du Sinaï (Egypte), un territoire crisogène

Espace mythique, cadre d'un épisode majeur de la Bible, la péninsule du Sinaï est, avant tout, symbolisée par un haut lieu, une montagne sacrée qui lui a donné son nom, et dont la résonance est universelle.¹⁴ Cette spécificité vaut au Sinaï d'être depuis le haut Moyen Âge une terre de pèlerinage.

¹³ NANA N.R., « Cameroun : la paix introuvable dans les zones anglophones », dans *Diplomatie*, n°94, septembre-octobre 2018, pp. 22-27.

¹⁴ SANMARTIN O., « La péninsule du Sinaï : « espace projet », territoire sous tensions », *Confluences Méditerranée*, Vol. 4, n° 75, 2010, p. 108.

Toutefois, ce territoire, en grande partie désertique, est longtemps demeuré une marche, une zone frontière à la souveraineté incertaine, un espace de circulation mais aussi de conflit.¹⁵ La péninsule du Sinaï reste le principal casse-tête sécuritaire de l'Etat égyptien, du fait de sa topographie désertique et montagneuse, de l'étendue du littoral (le Sinaï constitue 6,1% de la superficie de l'Egypte mais environ 30% de ses côtes), des multiples réseaux de trafics (armes, stupéfiants, médicaments, voitures volées, immigration clandestine, contrebande avec Gaza), enfin de l'implantation djihadiste.

Le rapport du pouvoir central avec les populations bédouines est lui aussi problématique. Certes, certaines tribus sont les clientes de l'Etat central, d'autres son ennemi, avec au sein de chacune, une minorité qui fait autre chose que ce que les chefs préconisent. Les interactions Etat/tribus opposent ou lient deux mondes complètement différents, ne se comprenant pas, aux imaginaires respectifs séparés par des fossés peut-être infranchissables, même quand les acteurs surmontent leurs préjugés. L'Etat n'a pas les instruments lui permettant d'appréhender l'être « bédouin du Sinaï » et les habitants de la péninsule ne voient dans le Léviathan de la vallée du Nil qu'un Béhémoth du livre de Job.¹⁶

Le développement de la péninsule engagé par l'Etat égyptien qui se fait en partie contre la population bédouine, nourrit les tensions et frustrations qui constituent la toile de fond des différents attentats terroristes survenus ces dernières années. Les réponses des autorités égyptiennes n'ont pourtant été que répressives et sécuritaires, à l'instar de la clôture édifiée autour de Charm al-Cheikh en 2005. Cette incapacité de l'Etat égyptien à apporter d'autres réponses que coercitives aux mécontentements locaux, a favorisé l'émergence de nombreux groupes salafistes djihadistes partageant l'idéologie d'Al-Qaïda ou ayant prêté allégeance à l'Etat islamique (EI) qui trouvent des ressorts d'unité et de résistance dans un registre nationaliste-religieux.

¹⁵ MOUTON J.M., *Le Sinaï médiéval. Un espace stratégique de l'islam*, PUF, Paris, 2000, p. 217.

¹⁶ ACLIMANDOS T., « L'Etat égyptien face au jihadisme dans le Sinaï », dans *La lettre de l'IRSEM*, n°4, 2014, p. 9.

Malgré les nombreux moyens de surveillance et de contrôle de la part des autorités, les mouvements islamistes continuent de tisser leur toile sur le terrain. A cet effet, si un effort sérieux sur la sécurité humaine n'est pas consenti, si un plan de développement du Sinaï, tenant compte des cultures et des spécificités locales, n'est pas mis à exécution, si les tribus bédouines ne sont pas associées au partage des fruits de la mise en valeur ou de l'exploitation de la région, la péninsule du Sinaï continuera de subir et de se nourrir de l'islamisme radical.

On pourrait ajouter à cela qu'un préalable nécessaire est l'amélioration des relations entre les représentants de l'Etat central et les bédouins, amélioration qui exige, entre autres, d'impliquer les dirigeants tribaux et d'inclure les Bédouins dans les structures étatiques. Rien de tel pour apaiser le climat de défiance réciproque et historique entre le pouvoir égyptien et la population bédouine de la péninsule.

I. 4. République Démocratique du Congo et la prolifération des groupes armés

Les causes des conflits récurrents de la RDC sont multiples. Ils sont la résultante de plusieurs contentieux, d'animosités anciennes, de haines sédimentées et de diverses compétitions autour des positions de rente, qui ont leur propre histoire et qui se nourrissent mutuellement. Mais la « cupidité » semble bien être l'un des fondements à l'instabilité récurrente qui règne en RDC.¹⁷

Le contrôle des ressources et des rentes s'auto-entretiennent, rendant peu efficaces les solutions mises en œuvre pour ramener la paix. On peut aussi évoquer les conditions qui prévalent dans un « Etat fragile », doté d'une démocratie trop précaire et qui souffre de la « malédiction des matières premières ».¹⁸ L'est du Congo, la région au cœur de tous les conflits, forme une ceinture riche en ressources minières. Alors qu'au Katanga et au

¹⁷ JACQUEMOT P., « L'économie politique des conflits en République démocratique du Congo », dans *Afrique contemporaine*, Vol. 2, n° 230, 2009, pp. 187-212.

¹⁸ CHATAIGNER J.M. et MAGRO H., *Etats et sociétés fragiles, entre conflits, reconstruction et développement*, Karthala, Paris, 2007, p. 565.

Kasaï oriental l'exploitation du cuivre et du cobalt est largement industrielle, dans les deux Kivus et en Ituri, les mines relèvent de l'organisation artisanale.

Trois minerais dominant l'économie frauduleuse militarisée qui s'y est installée depuis des années : le coltan, la cassitérite (minerai d'oxyde d'étain) et l'or. Le cobalt, les rubis et les pierres semi-précieuses, mais aussi les bois tropicaux, la viande, le thé, la quinine et la papaine constituent des ressources d'appoint.

Plusieurs mouvements armés sont actifs dans les seules régions du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Les groupes armés les plus connus sont sans aucun doute les Forces démocratiques alliées (ADF) ougandais et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) rwandais.

A leurs côtés, se retrouvent des groupes d'autodéfense congolais, les Maï-Maï qui affirment défendre leurs communautés locales en profitant d'une économie de guerre qui tourne autour du trafic illicite de minerais, dont une partie franchit la frontière, en direction du Rwanda notamment.

Le conflit est devenu une activité hautement lucrative. Tant que des acheteurs sont disposés à participer au trafic des minerais, les groupes militaires n'ont aucune raison de déposer les armes. Les bénéfices dégagés par l'exploitation minière et des trafics permettent aux rebelles d'acquérir armements lourds, canons, mortiers de longue portée, AK 47, munitions, appareils de transmission et uniformes, à l'étranger. Les drames humains et les bouleversements sociétaux sont nombreux. Impossible de chiffrer avec exactitude, le nombre de morts, d'handicaps, de personnes violées, de déplacés et de réfugiés que les conflits en RDC ont générés.

Après tant d'années de conflits et d'insécurité, tant de victimes innocentes, tant de terroirs détruits, les attitudes de défiance sont difficiles à lever. Localement, ceux qui ont bénéficié de l'absence de règles formelles, de la militarisation de l'activité économique, des opportunités de rente cherchent toujours à faire échouer les efforts de réglementation, voire à les combattre par la force. Les sommes faramineuses dépensées sans résultat tangible par la communauté internationale seraient plus utiles si elles étaient consacrées

au développement socio-économique et à la résolution de cette question cruciale de l'exploitation illicite des ressources minières.

Si les différents efforts consentis par l'Etat en RDC pour reformer le commerce des ressources minérales n'ont pas découragés totalement les mouvements rebelles, il faut noter que des projets fédérateurs (resocialisation par l'école, la santé, les projets collectifs, etc.) porteurs d'une paix durable font leur bout de chemin. La RDC a besoin de cette paix pour enfin briser la malédiction de plusieurs décennies de guerre et se développer à l'image du voisin rwandais.

I. 5. Somalie sous Al-Shabaab

Dans la corne de l'Afrique, la Somalie, Etat le plus failli du continent, est l'archétype de la zone grise depuis des décennies.¹⁹ La crise somalienne résulte d'au moins quatre processus, qui interagissent fréquemment les uns avec les autres : le délitement progressif puis l'effondrement du système étatique ; l'affrontement autour des ressources, aggravé par les mouvements de populations ; la montée en puissance d'un islam politico-militaire radical ; enfin, les interventions extérieures.

Entre attaques de pirates au large de ses côtes et le terrorisme qui dévastent périodiquement Mogadiscio, sa capitale, la Somalie renvoie l'image d'une anarchie généralisée. Par soif de pouvoir ou pour réaliser l'Etat islamique qu'ils appellent de leurs vœux, les combattants des Shabaab²⁰ ont fait de la Somalie l'un des pays les plus dangereux du monde en termes de risque terroriste à côté des pays comme l'Afghanistan, la Syrie, l'Irak, le Mali. A côté de ce fléau, le phénomène de la piraterie maritime prospère avec ses propres réseaux.

A cette situation désastreuse s'ajoute le spectre de la famine. Il faut noter que l'aide humanitaire a beaucoup de mal à arriver jusqu'aux populations à cause de la politique de déstabilisation des Shabaab ou de la

¹⁹ VERON J.B., « La Somalie : un cas d'école des Etats dits « faillis », dans *Politique étrangère*, 2011/1 (printemps), pp. 45-57.

²⁰ MARCHAL R., « Une victoire sans cesse annoncée et toujours repoussée : la Somalie sous Al-Shabaab », dans *Diplomatie-Les Grands Dossiers*, n°42, pp. 63-65.

désorganisation de tous les réseaux économiques ou administratifs. Ayant subi plusieurs grandes défaites et pertes territoriales, Al-Shabaab continue de dominer une bonne partie de l'espace somalien.

Si la capitale et son environnement immédiat sont à peu près sous contrôle avec l'aide de la Force de l'Union africaine soutenue à bout de bras par les Etats-Unis et l'Union Européenne, de larges portions du Centre et du Sud somaliens demeurent aux mains de ces islamistes radicaux.

Les stratégies internationales dépourvues de cadre commun pour lutter contre le terrorisme et mettre en place un Etat fonctionnel en Somalie peinent à maintenir la paix et à protéger les populations civiles. Cela devient de plus en plus difficile, dans la mesure où la Somalie devient le terrain d'affrontement des ambitions des pays de la région. L'Éthiopie se présente comme l'acteur dominant en tant que puissance régionale et moteur de la construction régionale. La Corne de l'Afrique occupe donc une place prépondérante dans l'agenda sécuritaire éthiopien depuis le début du 21^e siècle, d'autant plus que cet agenda évolue dans un contexte de « guerre globale contre le terrorisme » et d'émergence de groupes terroristes en Somalie.²¹

L'intervention éthiopienne en décembre 2006 contre les Shabaab en Somalie a placé l'Éthiopie sur le même plan que les autres Etats menacés par des groupes religieux fondamentalistes et a contribué à renforcer la légitimité internationale du pays. La région présente dès lors un intérêt national fondamental pour l'Etat éthiopien et les discours de politique étrangère affichent la nécessité de la stabiliser.²²

La situation évolue tout de même en Somalie et les perspectives sont encourageantes. Des progrès sont déjà tangibles sur le plan économique ; le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ayant confirmé l'éligibilité de la Somalie à l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). De même, sur le plan politique si des divisions

²¹ GOURIELLEC S. (Le), « Sécurisation et construction d'un complexe de sécurité régional dans la Corne de l'Afrique », dans *Etudes internationales*, Vol. 49, n° 1, 2018, p. 89.

²² *Ibidem*, p. 99.

persistent, un dialogue permanent est nécessaire entre les autorités politiques du pays. Les élections législatives et locales prévues cette année représentent un défi pour les dirigeants somaliens qui rêvent d'un retour à l'Etat de Somalie né en 1960, et éclaté en 1991 à la chute du général Siyad Barré.

I. 6. Soudan du Sud enlisé dans une guerre civile interminable

Devenu indépendant en juillet 2011, le Soudan du Sud est depuis décembre 2013 le théâtre d'un violent conflit. L'indépendance n'a pas apporté la paix à ce pays qui a vécu l'une des plus longues guerres civiles du continent. Le conflit entre le Sud et le Nord du Soudan débute en effet dès 1955.

Il s'interrompt avec un accord de paix en 1972, mais reprend à partir de 1983 et jusqu'en 2005. Durant cette seconde période, c'est le Mouvement Populaire de Libération du Soudan (SPLM) qui mène la rébellion contre le gouvernement du Soudan, et c'est lui qui prend la tête du nouvel Etat en 2011. Mais le 16 décembre 2013, une tentative de coup d'Etat de Riek Machar alors vice-président contre le président Salva Kiir met le feu aux poudres. C'est le début d'une crise politique ouverte entre les deux hommes qui ont pourtant combattu ensemble au sein de mouvements indépendantistes pendant plus de vingt ans jusqu'à la naissance du Soudan du Sud en 2011.

La complexité du conflit ainsi que l'absence de volonté et le déficit de légitimité de ces personnages ont conduit à l'enlisement du processus de paix. Alors qu'un accord de paix, le douzième a été signé le 12 septembre 2018 et prévoyait le retour de Riek Machar à Djouba en tant que vice-président, les violations du cessez-le-feu continuent de part et d'autre. Sa mise en œuvre reste le seul moyen de parvenir à une solution politique à la crise. Le refus du gouvernement actuel de jouer franc jeu dans le cadre d'un partage du pouvoir entre Kiir et Machar entrave le processus de paix.

Or, la résolution du conflit Sud-soudanais passe par un rééquilibrage des pouvoirs entre les principaux acteurs de cette crise mais également par la fin de l'instrumentalisation de la fibre ethnique que du fonctionnement

kleptocratique du jeune Etat, au sein duquel les dirigeants s'accaparent les fonds publics pour les redistribuer à des clients dont ils achètent les services et la loyauté.²³ Aussi, l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD)²⁴, l'ONU ainsi que les partenaires extérieurs en charge de la résolution du conflit doivent prendre ces aspects en considération pour un retour de la paix à Djouba.

Le conflit aurait provoqué la mort de milliers de personnes et de déplacés, de nombreuses atrocités et de violences sur des populations meurtries par plusieurs années de conflit. Le désir de paix est palpable et les populations souhaitent retournées à une vie normale loin du crépitement des armes. Seul le temps pourra dire si les efforts déployés en faveur de la naissance de ce nouvel Etat auront été vains ou non. Le bilan est à ce jour plus que mitigé, tant la paix reste menacée et la situation des populations concernées demeure inchangée.²⁵

I. 7. Lybie prise en étau entre la guerre civile et les luttes d'influence

Que se passe-t-il en Libye ? Tout le monde se le demande et personne n'a vraiment de réponses, y compris la coalition internationale qui a, en mars 2011, décidé d'en finir avec le régime de Mouammar Kadhafi.²⁶ La liesse et l'ivresse qui ont largement suivi la chute de Kadhafi ont eu le temps de retomber. La crise politique et sécuritaire qui avait éclaté dès le lendemain des premières élections législatives de 2012 a débouché à l'été 2014 sur un point de rupture.

La réalité du terrain est celle d'une diversité de légitimités qui se concurrencent, s'enchevêtrent et se recoupent. En dépit de toutes les tentatives de Tripoli visant à instaurer un ordre centralisé, la faiblesse de

²³ WAAL A. (De), « When kleptocracy becomes insolvent: Brute causes of the civil war in South Sudan », dans *African Affairs*, Vol. 113, n° 452, 2014, pp. 347-369.

²⁴ L'Autorité intergouvernementale pour le Développement en abrégé (IGAD) est un groupement régional créé le 21 mars 1996 et associant sept pays de l'Afrique de l'Est : Djibouti, l'Ethiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud et l'Ouganda.

²⁵ GERALDINE G., « La naissance du Soudan du Sud : la paix impossible ? », dans *Annuaire français de droit international*, volume 58, 2012. p. 82.

²⁶ NANA N.R., « Du Yémen à la Libye : Quelle solution au conflit libyen ? », dans *Géostratégiques*, n°45, 2^e trimestre 2015, pp. 153-165.

l'Etat et des forces de sécurité compromet la dissolution des groupes armés encore insoumis et l'intégration véritable de ceux qui ont été placés sous son contrôle. Mais surtout, la Libye, en proie à la lutte armée entre deux pouvoirs rivaux, est devenue un terrain de rivalités internationales, notamment pour le contrôle de la production pétrolière.

On ne compte plus le nombre d'initiatives, de sommets, de conférences et de réunions initiées par la communauté internationale et les parrains étrangers qui cherchent une issue qui leur serait politiquement favorable et économiquement profitable. Deux camps s'affrontent à savoir celui animé par la Turquie et le Qatar, qui appuient le Gouvernement d'Union Nationale (GNA) de Fayezi Al-Sarraj, basé à Tripoli, et de l'autre l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, l'Egypte, la Russie et la France qui offre à minima une caution diplomatique, qui soutiennent les Forces du Maréchal Haftar. Au-delà des légitimités revendiquées, chacun des deux camps dispose de sa position de puissance sur le terrain sans que la force ait pu trancher entre les deux. La négociation reste la seule issue possible.

Pour que la construction de la nouvelle Libye puisse réussir, les libyens doivent dépasser les clivages qui les séparent et songer au devenir de leur pays. La condition indispensable serait la mise en place d'une vision « démocratique-constitutionnelle » pour la Libye et acceptée par les Libyens. Ce pourrait être un modèle parlementaire rompu à la rotation du pouvoir ou un modèle fédéral. Le système fédéral n'a pas seulement des vertus dans la gestion des relations entre les communautés et ses conséquences intra-communautaires peuvent être des plus intéressantes. Car la fédération transférerait des compétences et des ressources aux entités locales et serait un cadre protecteur dans un cadre régional pour les communautés. Mais pour réussir sa transformation, la Libye doit apaiser les craintes existentielles de ses différentes communautés au lieu de les nier sans tenir compte des réalités du pays.

L'autre point saillant pour éviter le morcellement ou le pourrissement de l'Etat serait d'en finir avec cette multitude de milices ou de brigades qui recouvre des réalités différentes et dont les objectifs sont divers. La question sécuritaire, dont les milices sont l'une des dimensions, est centrale, et cela

pose le problème de leur désarmement, de leur démobilisation et de leur réintégration. C'est pourquoi, une véritable réforme du système de sécurité libyen s'impose afin d'en finir avec la situation périlleuse dans laquelle le pays se trouve.

La mise en place des organes de sécurité contrôlés de manière démocratique et représentatifs à l'échelle nationale (soldats de l'ancien régime, milices, brigades) constitue aussi une autre hypothèse susceptible d'une part d'éviter le chaos. Car, la division et les différents antagonismes au sein des milices et brigades renforcent l'insécurité et éloigne la Libye vers le chemin de la paix.

Ainsi, il s'agit de réconcilier les légitimités non dans une perspective exclusive et excluante, mais dans une dynamique inclusive et concertée, dénuée de toute considération partisane. C'est la seule issue possible qui pourrait permettre une jonction entre les différents acteurs locaux de la révolution et les extrémistes islamistes et de ce fait, permettre aux libyens de ne pas regretter Kadhafi.

II. REcul DE L'ETAT COMME Vecteur D'Instabilité Et D'InSécurité

Un Etat fragile est potentiellement livré à des forces anarchiques. Un Etat faiblement intégrateur et incapable d'apporter d'autres réponses que coercitives aux mécontentements locaux ne peut que provoquer des dissidences et des oppositions. On peut donc lire la situation dans laquelle se trouvent certains Etats en Afrique, comme l'échec des gouvernements concernés en termes de gestion et de développement de la partie mobile de leur territoire et de leur population.

Aujourd'hui, les dynamiques à l'œuvre dans les conflits africains démontrent qu'il est plus que nécessaire d'agir en prenant en compte la réalité locale des zones grises en proie à une instabilité chronique.

Si les guerres surviennent toujours là où on ne les attend pas et pour des raisons qui n'ont généralement pas été anticipées, l'Etat en Afrique Subsaharienne doit mettre fin à l'inefficience des institutions étatiques, la polarisation ethnique ou sectaire, favoriser la solidité des structures

démocratiques, le développement économique, l'intensité de l'interdépendance économique sur l'ensemble de son territoire.

Il faut noter que dans la plupart de ces conflits l'enjeu économique des ressources suscitent la convoitise. Cet enjeu économique majeur se structure autour de l'accès, du contrôle ou du partage des ressources naturelles du sol et du sous-sol.

De même face aux menaces dites asymétriques, ultra-mobiles et sans frontières, les armées africaines sont encore largement dépassées : insuffisante coordination, défaut de formation, moyens financiers, humains et matériels très insuffisants. Outre le sous-équipement de la plupart des armées sur le continent, il y a le problème de la diversité de la formation et des pratiques inadaptées des armées nationales face aux nouvelles menaces asymétriques et dissymétriques contre les organisations criminelles et terroristes.

C'est pourquoi, il est plus que nécessaire de refonder les armées africaines et de les adapter en permanence face aux nouvelles menaces. Cela, à travers une approche permettant d'assumer les missions qui leur reviennent, avec un maximum d'efficacité. Ces armées ont besoin d'être lourdement équipées, d'être bien formées et d'être légitimes. D'une certaine façon, elles doivent, par leur comportement, être l'antithèse des bandes armées. Elles doivent apporter l'ordre là où règne la prédation et doivent donc pour cela être adossées à une véritable politique globale de pacification.

A cela s'ajoute les difficultés politiques, stratégiques et opérationnelles de coordination au sein des mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de règlements des conflits africains. Or, en comprenant au mieux le rôle de chacun de ces organes, les Etats africains seront mieux armés pour lutter efficacement contre les conflits et de façon cohérente. Ces défaillances font en sorte que le secteur sécuritaire a été délégué à des organisations internationales comme l'ONU, l'UE ou à des puissances étrangères comme la France, les Etats-Unis, la Russie et la Chine. Ces dépendances sont des vulnérabilités qui fragilisent encore plus les Etats

africains d'autant plus qu'elles ne servent en priorité que les intérêts des grandes puissances.

Néanmoins, l'aide des partenaires extérieurs peut jouer un rôle prépondérant et indispensable, si et seulement si, elle est crédible, et qu'elle ne soit confinée à la suppléativité stratégique et géostratégique ou au diktat des grandes puissances. Il s'agit pour l'Afrique de ne pas se contenter, de se laisser imposer une vision, ou de s'en inspirer aveuglement, mais de prendre pour sa sécurité, l'initiative de la recherche fondamentale et de l'action. C'est de cette manière et de cette manière seulement que l'Afrique pourra vaincre les conflits qui perdurent sur son territoire.

CONCLUSION

Que conclure de ce survol des zones grises en Afrique Subsaharienne ? Souhaiter un retour de l'Etat, peut être sous une forme autre que celle occidentale. L'Etat n'est pas une réalité figée ou immuable, mais une institution en évolution. Il est le fruit d'un constant processus d'institutionnalisation. Or, « l'Etat en Afrique » est étudié principalement à travers le prisme de l'Etat importé, hérité de la colonisation et inadapté.²⁷

Cette approche interdit de penser l'Etat différemment et de laisser place à l'innovation et à d'autres formes d'organisation de la société. Du fait de leur trajectoire historique, de la faiblesse de leur développement institutionnel et de leur profil économique, le cadre théorique d'étude des Etats africains renvoie couramment aux concepts de « force » et de « faiblesse » de l'Etat, qui permettent de qualifier la cohérence de l'action publique, la cohésion sociale et la résilience externe.²⁸

Si un Etat peut se montrer faible institutionnellement et économiquement, il peut s'avérer fort par ailleurs selon sa capacité de blocage au niveau régional ou de résilience face aux politiques de ses voisins, comme l'Ethiopie l'a montré. Il serait vain et déplacé de prétendre

²⁷ BADIE B., *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris, 1992, p. 334.

²⁸ BAFOIL F., « Repenser les identités régionales par les élargissements », dans *Revue française de science politique*, vol. 63, n°1, 2013, pp. 75-92.

reconstituer dans les Etats fragiles ou faillis des Etats-nation de type « westphalien », une formule obsolète au regard de l'évolution du monde actuel.

De plus, il ne semble pas certain que l'Etat moderne, défini comme un Etat bureaucratique fondé sur la légalité et la rationalité de type occidental, soit le seul modèle légitime et à recommander pour les Etats fragiles. En effet, si ce modèle peut sembler en principe désirable, en pratique il peut être perçu par les populations concernées comme imposé du dehors par les instances internationales/occidentales, et donc devoir être rejeté en tant que tel.

Une des solutions désirables, en termes d'efficacité, serait plutôt de viser une formule pragmatique propre à satisfaire les besoins essentiels de la population du pays en question en accord avec ses traditions, à savoir un Etat équipé des outils nécessaires à l'action sans qu'il ne présente nécessairement tous les attributs institutionnels d'un Etat moderne de type occidental ; cet Etat de facto « souverain » serait un Etat dont la légitimité, la capacité des institutions et les ressources résulteraient d'un processus politique endogène ayant négocié le « contrat social » et les attentes réciproques entre Société et Etat.

Par ailleurs, il est indispensable de rejeter toute approche standard (le « one size fits all »), dont sont friandes les institutions internationales, et d'ajuster soigneusement le diagnostic et les prescriptions à la situation réelle de chaque Etat concerné. D'autant plus qu'il existe une variété de situations parmi la multitude d'Etats fragiles en Afrique allant de l'absence d'Etat (Somalie, Libye), à une quasi-absence d'Etat (Mali, Centrafrique) ou encore à un Etat fragilisé par une agression extérieure (RDC).

Le chantier est vaste, le chemin très long, demandant d'abord aux peuples africains et à leurs dirigeants de revenir sur leur histoire, de ne plus l'expliquer seulement par les manipulations de l'extérieur, mais aussi par leurs blocages propres comme la mauvaise gouvernance, le népotisme, la corruption, la manipulation des institutions et des règles démocratiques les plus élémentaires pour se maintenir au pouvoir.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABWA D., « Le problème anglophone et le Renouveau de Paul Biya », dans *Annals Of The Faculty Of Arts, Letters And Social Sciences*, Vol. 1 n° 12, 2011.
- ACLIMANDOS T., « L'Etat égyptien face au jihadisme dans le Sinaï », dans *La lettre de l'IRSEM*, n°4, 2014.
- BADIE B., *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris, 1992.
- BAFOIL F., « Repenser les identités régionales par les élargissements », dans *Revue française de science politique*, vol. 63, n°1, 2013.
- CATTARUZZA A., « Zones grises », interstices durables de la carte politique ? Relecture critique d'un concept géopolitique (« Grey zones », sustainable interstices of the political map ? Critical reassessment of a geopolitical concept), in dossier : « Risques et conflits », dans *Bulletin de l'Association de géographes français*, n° 1, 89^e année, 2012.
- CHARBONNEAU B., « Faire la paix au Mali : les limites de l'acharnement contre-terroriste », dans *Le Monde Afrique*, 27 mars 2019, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/03/27/faire-la-paix-au-mali-les-limites-de-l-acharnement-contre-terroriste_5442076_3212.html.
- CHATAIGNER J.M. et MAGRO H., *Etats et sociétés fragiles, entre conflits, reconstruction et développement*, Karthala, Paris, 2007.
- GERALDINE G., « La naissance du Soudan du Sud : la paix impossible ? », dans *Annuaire français de droit international*, volume 58, 2012.
- GOURIELLEC S. (Le), « Sécurisation et construction d'un complexe de sécurité régional dans la Corne de l'Afrique », dans *Etudes internationales*, Vol. 49, n° 1, 2018.

- JACQUEMOT P., « L'économie politique des conflits en République démocratique du Congo », dans *Afrique contemporaine*, Vol. 2, n° 230, 2009.
- MARCHAL R., « Une victoire sans cesse annoncée et toujours repoussée : la Somalie sous Al-Shabaab », dans *Diplomatie-Les Grands Dossiers*, n°42.
- MOUTON J.M., *Le Sinaï médiéval. Un espace stratégique de l'islam*, PUF, Paris, 2000.
- NANA N.R., « Cameroun : la paix introuvable dans les zones anglophones », dans *Diplomatie*, n°94, septembre–octobre 2018.
- NANA N.R., « Du Yémen à la Libye : Quelle solution au conflit libyen ? », dans *Géostratégiques*, n°45, 2^e trimestre 2015.
- NANA N.R., « Historique et contexte de l'émergence de la secte islamiste Boko Haram au Cameroun », dans *Cahier Thucydide*, n° 24, février 2020.
- NANA N.R., « Mali : désillusions sécuritaires », dans *Défense Nationale*, Tribune n°1098, 18 juin 2019.
- NANA N.R., « Insécurité aux frontières du Cameroun », dans *Etudes*, n°4203, Mars 2014.
- PASCALLON P., *Les zones grises dans le monde d'aujourd'hui. Le non-droit gangrène-t-il la planète ?*, L'Harmattan, Paris, 2007.
- PEROUSE M. M., *Une guerre perdue. La France au Sahel*, éditions JC Lattès, Paris, 2020.
- RAUFER X., « La menace des zones grises sur la nouvelle carte du monde », dans *Le Débat*, n°67, janvier–février, 1992.
- ROSIERE S., *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique*, Armand Colin, Paris, 2008.
- SANMARTIN O., « La péninsule du Sinaï : « espace projet », territoire sous tensions », *Confluences Méditerranée*, Vol. 4, n°75, 2010.
- VERON J.B., « La Somalie : un cas d'école des Etats dits « faillis », dans *Politique étrangère*, 2011/1 (printemps).
- WAAL A. (De), « When kleptocracy becomes insolvent: Brute causes of the civil war in South Sudan », dans *African Affairs*, Vol. 113, n° 452, 2014.